

# **COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR**

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal**

**du jeudi 31 janvier 2019 à 20 h 30**

**Date de convocation : 25 janvier 2019**

**Date d'affichage du compte-rendu : 06 février 2019**

**Membres présents** : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphan PELLEFIGUE Thierry CHALIE Yves BERGOUGNOUX Francis BIROU Serge BALBARIE Sandra BASTIT Gillian THOMPSON Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET

**Membres excusés** : Marco TEIXEIRA Annabelle LASSERRE

**Secrétaire(s) de la séance** : Sandra BASTIT

### **Ordre du jour** :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
- 2/ Lac d'Andrienne : présentation du plan d'action avant validation par Marie-Clélia LANKASTER (PNR des Causses du Quercy)
- 3/ Demandes exceptionnelles associations extérieures
- 4/ Questions diverses

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2/ Lac d'Andrienne présentation du plan d'action avant validation par Marie-Clélia LANKASTER (PNR des Causses du Quercy)**

Marie-Clélia Lankaster nous présente le plan d'action prévu au Lac d'Andrienne puis nous donne les dates des différentes manifestations qui auront lieu cette année dont le thème se situe "autour de l'eau".

Le 12 avril : fête des mares autour du Lac d'Andrienne.

Du 27 au 29 avril : "24 h de la Nature" (réunions de travail les 7 et 8 mars)

Un inventaire naturaliste sera fait avec la participation des habitants de la commune, l'aide d'experts naturalistes, du PNR, de la Ligue de Protection des Oiseaux.

La commune mettra à disposition la salle des fêtes pour que les participants puissent s'y restaurer voire même s'y reposer.

Le 13 juin : construction d'hôtels à insectes avec l'école de Mayrinhac.

### **Contrat Restauration Biodiversité du PNR des Causses du Quercy : conventions - DE\_2019\_01**

Dans le cadre du programme Commune Pilote du Contrat Restauration Biodiversité du Parc des Causses du Quercy, Mme le Maire présente aux élus les actions envisagées, sans aucune contrainte supplémentaire pour les exploitants agricoles ;

- mise en place de dispositif d'accueil de la faune sauvage,
- mis en place d'une parcelle de semis favorable aux pollinisateurs sauvages.

Une convention par action est à signer avec le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et la LPO du Lot, pour la première et pour la seconde à signer avec le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées - Syndicat mixte Conservatoire botanique pyrénéen.

Après avoir pris connaissance des termes des deux conventions présentées, les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorisent Mme le Maire à signer les 2 conventions citées et lui donnent tout pouvoir pour l'organisation et le suivi de ces deux actions.

### **3/ Demandes exceptionnelles associations extérieures**

Des demandes émanant des associations :

- de l'Apel de la commune de St Laurent les Tours pour 1 élève domicilié dans notre commune
- du collège de St Céré pour un voyage à Rome concernant les 3e - 4e et Seconde qui font du latin. Concerne 2 élèves de chez nous.
- HBC (rugby) de St Céré, aide pour adultes.

N'ayant à ce jour alloué aucune subvention à une association extérieure à la commune, les élus, décident de ne pas donner suite à ces demandes.

### **4/ Questions diverses**

#### **Internet**

La montée en haut débit est opérationnelle sur la majeure partie de la commune. Chaque foyer équipé d'internet doit s'orienter vers son opérateur et demander le déplafonnement de débit.

Les hameaux de "Laguizayrie" - "Lavaur" - "Lapradelle" - "Mas Vergnet" et "Boy" sont orientés vers Aynac et seront illigibles en avril - mai.

Le hameau de "Lagrèze" est déjà opérationnel venant de Padirac, et ceux "du Garrit" et de "Pech Castan" par Lavergne.

#### **Bouche à incendie à "Laguizayrie"**

Nous pensions avoir subi le vol de cette borne détériorée, mais en fait, Mme le Maire fait part aux élus que c'est un agent de la SAUR qui l'a récupérée.

De ce fait, la réparation de cette borne nous coûtera moins que prévu.

#### **Ecobarri**

Mme le Maire annonce aux élus que la réception des travaux aura lieu dans 3 semaines.

Le goudronnage et le semis se réaliseront au printemps.

Yves Bergognoux suggère d'organiser une visite de cette réalisation aux habitants de la commune.

Fin de séance.